



Objet : Taxe d'apprentissage 2024 (sur masse salariale 2023)

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation du solde de sa taxe d'apprentissage.

**L'IME, Institut de Pédagogie Curative**, qui accueille notamment des jeunes de 16 à 20 ans en situation de handicap mental, **est éligible à la collecte de ce solde.**

Notre établissement propose des ateliers préprofessionnels qui sont financés grâce à la taxe d'apprentissage : ateliers horticole, couture, tissage-blanchisserie, cuisine-enseignement ménager et sérigraphie. Les fonds récoltés nous sont indispensables pour l'achat de matières premières, le renouvellement et l'entretien du matériel, ainsi que l'intervention de partenaires extérieurs.

Nous faisons donc appel à vous afin de bénéficier du montant du solde de cette taxe.

Soutenir notre établissement, c'est nous permettre de favoriser le développement de nos projets, lesquels font une large place aux arts, aux exercices corporels, aux travaux manuels et à l'inclusion ; avec, comme fil conducteur, inscrire le jeune dans vie future de citoyen dans la société.

Soutenir notre établissement, c'est également soutenir les projets des jeunes que nous accompagnons : les aider à développer leurs potentiels pour conquérir une position d'adulte, les aider à s'affirmer en tant qu'individu avec leurs différences, développer leur confiance en eux, pour ensuite être en mesure de s'intégrer dans la société.

Après la DSN d'avril, vous avez désormais la possibilité de nous désigner comme établissement bénéficiaire via la plateforme de répartition SOLTéA (la Caisse des Dépôts et Consignations se charge d'affecter les fonds aux établissements destinataires).

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression nos sincères salutations.

Katia GEISLER  
Directrice